

BLE



bulletin de liaison des élus

commission paritaire
1849 D 73

BULLETTIN D'INFORMATION DES ELUS UNEF
72 Rue de Clichy 75009 PARIS

Tél. 281 33 11

Dr de PUBLICATION D. DUBIEN

Rédac. en Chef C. LEGER

NUMERO SPECIAL

-> **68° CONGRES**

(ORSAY)

mars/avril le mois des BOURSES...

La fin du mois de Mars, le mois d'Avril sont des périodes de demandes de bourses. Régulièrement beaucoup d'étudiants qui pourraient bénéficier d'une bourse ne font aucune demande. La raison principale est le manque d'information. Soit ils ne sont pas bien au courant des modalités, soit après refus, une année, ils ne redéposent pas de dossier.

En tant qu'élus, nous avons la possibilité d'aider beaucoup d'étudiants à remplir correctement le dossier et à le rendre dans les délais.

Un des problèmes est le manque d'information. Qui demande une bourse ? - Comment peut-on obtenir un dossier ?

INFORMER LES ETUDIANTS

C'est dès maintenant qu'il faut intervenir dans l'amphi au sujet des bourses, car pour l'instant si nous ne pouvons disposer ni des dossiers ni des barèmes d'attribution, c'est en rentrant des vacances de Pâques et jusqu'au 30 Avril dernier délai que l'on peut retirer et rendre le dossier correctement rempli. Il faut, dès que nous connaissons les critères d'attribution que nous les communiquons par affiches, tracts et pourquoi pas en expliquant au tableau (ces critères seront publiés en Avril).

Informé c'est notre premier rôle ; trop d'étudiants ne demandent rien ne connaissant pas leurs droits.

AIDER LES ETUDIANTS A OBTENIR UN DOSSIER ET A LE REMPLIR.

Obtenir un dossier de bourses n'est pas évident quand rien n'est fait pour faciliter la tâche. Les élus doivent pouvoir obtenir des dossiers auprès des services de bourses de la fac ou au rectorat, l'an dernier cela n'avait pas été facile : s'il y a problème convoque tes élus au Conseil d'Université ou tes élus au CROUS.

Obtenir ces dossiers rapidement c'est d'autant plus important que les délais sont courts.

Si les vacances se terminent le 17 Avril, il ne restera que 13 jours pour que les étudiants aillent retirer et remplissent correctement les dossiers.

Durant cette période, nous pouvons informer les étudiants de l'amphi que de telle à telle heure nous tenons une permanence pour les aider.

LE DELAI POUR RENDRE LE DOSSIER EST TROP COURT

13 jours c'est vraiment trop court, aussi est-il nécessaire que nous engagions l'action pour le report de la date de dépôt. Grâce à l'UNEF, nous l'avons obtenu l'an dernier ; cette année, il faut faire des affiches manuscrites précisant que l'on demande le report, que l'on fasse signer une pétition, que l'on organise une délégation d'élus étudiants, soit au service de la fac, soit au rectorat.

AIDER ET DEBATTRE

En même temps que nous aidons concrètement des dizaines d'étudiants à obtenir et remplir leur dossier, nous avons la possibilité d'ouvrir la discussion sur les bourses, leur montant, leur mensualisation.

Si les bourses avaient suivi l'indice INSEE depuis 75-76, elles devraient être de 12 000 francs environ pour cette année au 6^e échelon et 12 900 francs pour 83-84. Alors qu'en 75-76 le loyer en résidence représentait 30 % du montant d'une bourse de 6^e échelon, aujourd'hui la proportion est d'environ 43 %.

Dans le même temps où nous informons sur les modalités concrètes d'inscription, discutons individuellement, collectivement de la nécessité pour réussir, d'avoir une augmentation du montant des bourses, du nombre de boursiers, car une constatation s'impose : pour être boursier, il faut être de plus en plus pauvre.

De même discutons de la mensualisation des bourses ; c'est une des propositions du rapport Domenach, mettons-la en débat dans notre amphi.

Bénéficier d'une bourse dès le mois de Septembre et toute l'année, tous les mois serait une aide appréciable pour beaucoup d'étudiants.

Menons cette discussion dans l'amphi avec un questionnaire en même temps que nous informons des critères d'attribution.

Enfin, prendre contact avec la mairie de la ville pour savoir s'il n'y a pas de bourse attribuée par la ville ou le département. Si oui, quel en est le critère d'attribution et le montant ? et informer les étudiants.

Comme tu le vois, dans ce domaine, nous pouvons beaucoup aider et être utiles aux étudiants, alors à nos dossiers et dans nos amphis....

De plus amples renseignements sur les bourses, les prêts paraîtront dans le B.I.L. quand nous aurons communication des barèmes, mais déjà, consulte le B.I.E. Spécial flu.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BOURSIERS (ENSEIGNEMENTS UNIVERSITAIRES)

Années universitaires	Bourses sur critères sociaux	Allocations d'études de 1 ^{re} année de 3 ^e cycle (1)	Bourses d'agrégation	Bourses de service public	Total
1970-71	105 510	4 360	2 928	(2)	112 798
1971-72	105 190	4 934	3 448	789	114 367
1972-73	98 058	4 440	3 285	637	106 418
1973-74	89 801	4 158	3 211	896	98 064
1974-75	90 468	4 047	3 518	835	98 858
1975-76	88 372	5 830	3 134	832	98 168
1976-77	84 329	4 146	2 750	722	91 947
1977-78	83 670	3 877	2 554	770	90 871
1978-79	91 348	4 000	2 021	843	98 212
1979-80	91 947	4 310	1 576	871	98 174
1980-81	95 735	4 472	1 468	814	102 489
1981-82	96 120	4 905	1 441	827	103 293 (3)

(1) Jusqu'en 1975-76 des allocations d'études étaient également accordées aux étudiants de 2^e année. Les chiffres indiqués correspondent alors aux deux années d'études. Des mesures transitoires ont été prises en 1976-77 et 1977-78.

(2) Non différenciées des bourses sur critères sociaux.

(3) Non compris 22 000 bourses en faveur des classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs.

travail par SECTEUR D'ETUDE pour organiser le débat

Les étudiants se posent de multiples questions concernant leur formation, leur avenir, leurs débouchés.

Si leur formation leur paraît souvent inintéressante, sans lien avec la réalité de la vie active, ils ne formulent pas ce qu'il faudrait améliorer dans leur enseignement.

Nous voyons bien que l'aspiration d'être formé pour un métier, de recevoir une vraie formation professionnelle sont des idées qui ont beaucoup avancé et cela grâce en grande partie à l'activité des groupes d'étude UNEF.

Seulement nous avons de grandes difficultés pour formuler d'une manière précise ce qu'il est nécessaire pour améliorer notre formation, ceci parce que les étudiants n'en débattent pas suffisamment mais aussi parce que nous-même nous ne faisons pas assez de propositions.

Dans le cadre de la préparation du Congrès nous pouvons organiser des débats avec les étudiants autour de ces questions en invitant des personnalités, des profs.

» Pour faciliter ces initiatives, des commissions de travail par secteurs d'étude ont été mises en place et ont la charge durant les semaines de préparation du Congrès de fournir des éléments aidant au débat.

Durant le Congrès National, auront lieu des COLLOQUES par secteurs d'études auxquels nous inviterons des personnalités de l'Université, du monde du travail.

Ainsi, dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation, d'une Université en mouvement, les étudiants ont leur mot à dire sur ce qu'ils veulent.

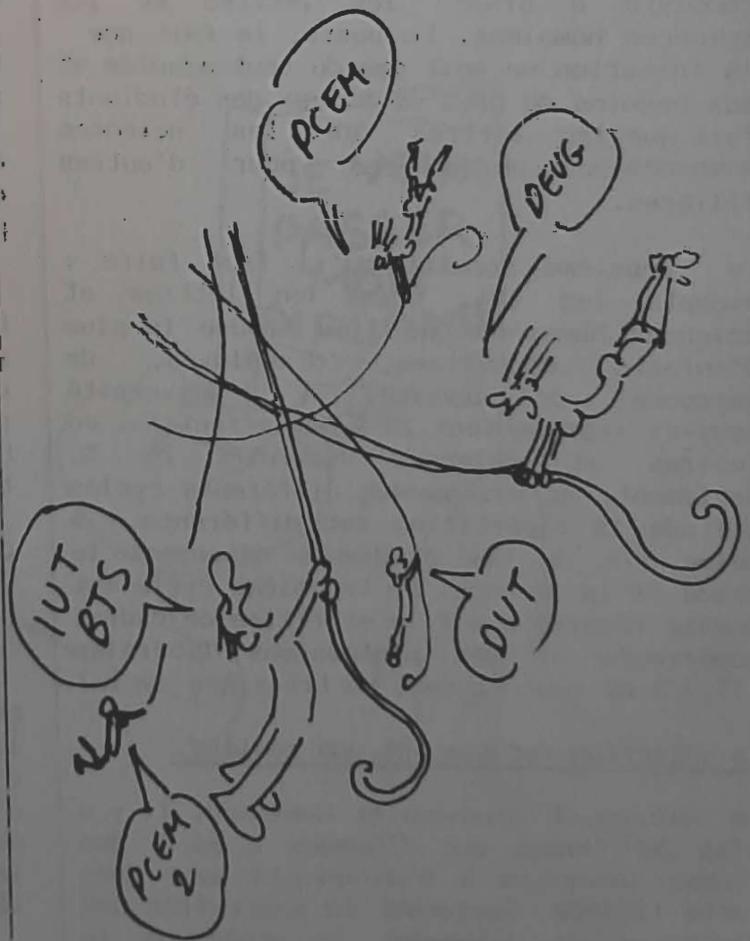
A nous de leur en donner les moyens par toutes les initiatives que nous tiendrons d'ici le Congrès.

Dans ton amphî, élabore un questionnaire qui fait part de nos propositions tout en engageant les étudiants à donner leurs idées, organise un débat en invitant des profs, des personnalités, de façon à élaborer dans ton amphî la charte des étudiants de ton UER.

Cette charte, il faudra la monter au Congrès National avec ta délégation d'UER.

Si tu as des idées particulières, des documents, n'hésite pas à nous les faire parvenir.

Ecris-nous ou téléphone-nous pour nous expliquer ce qui se passe dans ton amphî autour de ces questions.



LETTRES - SCIENCES HUMAINES :

★ Remarque préalable, les chiffres cités concernent les matières suivantes : lettres, langues, histoire, géographie, urbanisme, philo, socio, psycho, sciences de l'éducation, art et archéo.

--

En 10 ans, l'Université française a vu le nombre de ses étudiants s'accroître de 30 % alors qu'en lettres et sciences humaines il ne s'est accru que de 23 %.

Aujourd'hui les étudiants de lettres et sciences humaines représentent 30,2 % des effectifs totaux, alors qu'il a 10 ans ils en représentaient plus du tiers.

Bien que la filière lettres et sciences humaines reste encore, et de loin la principale filière, une certaine désaffectation s'est fait ressentir. Ceci est le résultat d'une politique qui a consisté à brader les lettres et les sciences humaines. En outre, le fait que la formation ne soit pas du tout adaptée et aux besoins du pays et à ceux des étudiants fait que les lettres et les sciences humaines sont abandonnées pour d'autres filières.

Le deuxième constat qu'il faut faire : excepté les IUT, c'est en lettres et sciences humaines que l'on trouve le plus d'enfants d'ouvriers, d'employés, de personnel de service. A l'Université ceux-ci représentent 20 % des effectifs, en lettres et sciences humaines 24 %. Seulement, au niveau des différents cycles d'étude la répartition est différente : à peine 1/4 de ces étudiants dépassent le stade de la licence. Le troisième cycle est encore réservé aux fils et filles de cadres supérieurs et des professions libérales (35,3 % de ceux-ci sont en troisième cycle).

● La sélection sociale est une réalité.

En lettres et sciences et humaines, il y a plus de femmes que d'hommes : 66 % des femmes inscrites à l'Université sont dans cette filière. Seulement là aussi très peu d'entre-elles dépassent le stade de la licence ; en effet, en 3^e cycle, la situation est inversée, il y a plus de garçons que de filles.

Autre réalité des lettres et sciences humaines : le salariat étudiant. 35 % des étudiants exercent un travail salarié régulier (la moyenne nationale est de 16 %). Parmi ces étudiants, ceux issus de familles d'ouvrier, d'employé, de personnel de service sont les plus nombreux.

Pour ces étudiants, le fait de combiner étude et travail a une signification sociale et économique. Sociale, parce qu'ils voient que leur formation en lettres et sciences humaines est inadaptée aux besoins réels du pays, ne correspond pas au métier qu'ils veulent faire ; alors ils cherchent ailleurs une véritable formation.

Economique, parce que, pour la plupart, ne bénéficiant pas des bourses ils trouvent dans le travail une rémunération qui leur permet de vivre et de travailler plus ou moins correctement.

Le salariat étudiant pose aussi le problème de l'aide sociale. En outre, l'échec et l'abandon sont chez ces étudiants une réalité frappante : à Lille et Nice 50 % d'entre-eux abandonnent en première année.

Ce qui est impressionnant en lettres et sciences humaines ce sont surtout les taux d'abandon : 47,5% en premier cycle, 58% en second cycle (passage licence maîtrise). La proportion de ceux qui restent en troisième cycle est très faible : 3,5 %.

Ce taux exagérément bas en troisième cycle vient du fait que souvent la licence est considérée comme un examen terminal (surtout chez les filles).

En outre, le problème de la formation en lettres et sciences humaines est posé, d'une part par ces taux d'échec et d'abandon, d'autre part par le fait que de nombreux étudiants changent de formation à la fin d'un cycle : 13% en premier cycle, 14,5 % en second cycle ...

De plus si le problème de la formation est posé, celui des débouchés l'est aussi.

PROHIBÉ DE S'APPROPRIER
Neuf mois
le chef

PROBLÈME DES DEBOUCHES EN SCIENCES HUMAINES.

Neuf mois après avoir quitté l'Université, le chômage touche entre 20 et 30 % les étudiants issus du secteur lettres et sciences humaines.

En lettres et langues, la déqualification entre niveaux de diplôme et emploi occupé est la plus forte. 17 % des garçons et 26 % des filles titulaires du DEUG sont employés. Pour les titulaires d'un DEUG de sciences humaines, 3 % des garçons et 13 % des filles sont employés.

Les étudiants qui sortent avec un diplôme de 2^e cycle universitaire se trouvent dans une situation difficile lorsqu'ils n'ont pas réussi un concours ou acquis une autre formation.

Le deuxième cycle universitaire de sciences humaines (licence et maîtrise) reste comme en lettres et langues le niveau principal de sortie des étudiants.

En sciences humaines, les enseignants ne représentent plus que la moitié des étudiants ayant un emploi. Leur situation est précaire puisque la majorité d'entre-eux (70%) sont maîtres auxiliaires, adjoints d'enseignement. Un petit nombre d'entre-eux sont instituteurs titulaires ou PEGC.

En langues et lettres, pour ceux qui se destinent à l'enseignement, 1/3 des étudiants titulaires d'une licence ou maîtrise obtiennent le CAPES ou l'agrégation.

En dehors de l'enseignement, les diplômés de second cycle de lettres et langues sont employés (10%) cadres moyens ou supérieurs (20%) du type cadres administratifs dans les services publics ou dans les banques, traducteurs, interprètes, documentalistes, bibliothécaires).

Dans le même temps que le nombre d'emplois a diminué (malgré les postes nommés en plus grand nombre ces deux dernières années), le niveau de qualification s'est dégradé pour les moins diplômés.

Est-ce que notre formation est adaptée au métier d'enseignant mais aussi à d'autres professions ?

Le pays a-t-il besoin de former des étudiants de lettres - sciences humaines ?

A quels autres types de métiers peut aboutir la formation de lettres - sciences humaines ?

Autant de questions et bien d'autres auxquelles nous nous heurtons, qui font réfléchir sur notre rôle dans la société, notre avenir.

Ces questions, nous pouvons en débattre dans nos amphes, rechercher ensemble en lien avec la réalité sociale et économique du pays, avec nos aspirations, des propositions pour améliorer notre formation, nous préparer à un métier.



A partir de ce que deviennent les étudiants qui s'inscrivent en 1ère année en droit, en Sc. Eco, en gestion, en AES, et à l'IEP, il nous faut définir de quelle formation nous avons besoin d'autant plus que des débouchés nouveaux sont prévus dans un certain nombre de filières.

- 36 % des étudiants obtiennent le DEUG et continuent,
- 21 % se réorientent,
- 43 % abandonnent.

Au-delà du 1er cycle universitaire 50 % d'étudiants sortent avec une maîtrise, 25 % avec un 3è cycle, 25 % avec un DEUG.

Leur situation face à l'emploi varie. Mais de façon générale, on note :

- une faible proportion de postes liés à l'enseignement,
- une forte possibilité de travail dans le privé.

A tous les niveaux de diplômes, les filles ont plus de mal à trouver un emploi stable et correspondant à leur qualification.

Par exemple : les garçons avec un 2è ou 3è cycle ont un taux de chômage de 17%,

les filles de 31%

Plus de la moitié des étudiants issus de ces filières travaillent dans le privé. Or l'opinion des employeurs sur les universitaires n'est guère brillante.

- les stages en entreprises sont de plus en plus considérés comme une voie naturelle pour faire connaissance avec le milieu de travail et favorisent l'idée de coopération pour intégrer l'entreprise.
- les employeurs souhaitent une professionnalisation plus poussée qu'ils envisagent plutôt en fin d'étude après 3 ou 4 années de formation de base.

Que ce soit dans le secteur public ou privé, les débouchés devraient être en expansion. Dans différents secteurs, depuis le 10 Mai 81, une optique nouvelle d'expansion a été prise. Mais pour tous ceux-ci la question de l'adaptation de notre formation aux cadres dont le pays a besoin se pose.

Pour ne prendre que quelques exemples :

- ♦ L'économie sociale (coopératives, mutuelles...) connaît un nouvel essor. Peu de formation dans ce domaine existe. Intégrer ce secteur nécessite souvent une formation sur le tas complémentaire.
- ♦ La fonction publique : connaît un nouvel élargissement avec le plan de création de 500 000 emplois et l'élargissement de la fonction publique aux collectivités locales (en expansion du fait de la décentralisation). Là-aussi, peu de faits assurent une préparation aux concours digne de ce nom.
- ♦ La coopération internationale, du fait de l'instauration de nouveaux rapports avec le pays du tiers-monde notamment nécessite de nombreux cadres qui ne sont que très rarement formés par les Universités.
- ♦ Des besoins en cadres ayant une formation juridique se font sentir à tous les niveaux de diplôme. Ceci pose des problèmes de recrutement et de manque de formation professionnelle.
- ♦ La gestion d'entreprises concerne traditionnellement les techniciens de la gestion mais aussi de plus en plus de techniciens économistes.
- ♦ Le secteur bancaire,
- ♦ L'enseignement et la recherche, etc...

Tous ces exemples montrent la nécessité d'approfondir la réflexion sur notre information, en la professionnalisant par des U.V. spécialisées par exemple.

Ce sont toutes ces questions qui doivent être débattues pour améliorer notre formation.

SCIENCES :
et la formation
Université de
et des
l'ordre

SCIENCES :

La formation professionnelle, le développement de certaines filières, une Université qui réponde aux besoins du pays et des régions, ces questions sont à l'ordre du jour aujourd'hui.

L'université de 1983 est différente de celle des années 60. Alors qu'en 1960 son rôle était principalement la formation d'enseignants, de chercheurs, actuellement il ne suffit plus : former des cadres, au sens large - les cadres de l'an 2 000 - est une des fonctions importantes de l'Université d'aujourd'hui.

Les différents secteurs de l'industrie française nous font observer cette nécessité. Ainsi en électronique, 82 % des brevets déposés sont étrangers ; dans l'industrie électronique on estime à 40 % la pénétration du marché intérieur ; des filières comme la chimie exigent des cadres pour être renouvelées, développées ; enfin des filières de pointe comme la robotique, la biotechnologie exigent la formation de cadres pour leur essor.

Etre étudiant en sciences aujourd'hui, c'est être un de ces cadres de l'an 2 000.

Cela nous amène donc à réfléchir à notre formation et à notre qualification.

L'Université doit nous former à un métier, et c'est ce qu'en grande majorité nous demandons. Cette formation doit nous permettre, à chaque étape de nos études de rentrer dans la vie active, de mettre nos connaissances au profit de tous, et si nous le désirons de continuer nos études.

Cela impose une formation nous donnant des bases théoriques solides, permettant d'acquérir une habilité à raisonner d'une manière créatrice, une formation axée sur des connaissances techniques ayant de larges bases polytechniques.

Cela nous amène à réfléchir à notre formation théorique, à ses manques, son inadéquation.

Ainsi dans quelques années (2,3,4) l'informatique sera présente partout ; il devient nécessaire qu'elle soit considérée "comme 2^e langue" dans notre formation théorique.

Quant à la formation professionnelle, elle doit faire partie intégrante de nos études. Cette idée a longuement progressé et est devenue un point d'appui de la Nouvelle Loi d'Orientation.

Il faut la concrétiser notamment par des visites d'entreprises, une coopération entre les Universités et les centres de formation des secteurs nationalisés comme les PIT, l'EDF, Air France, la Chimie... et des stages en entreprise, qui nous donneront la qualification nécessaire pour nos emplois futurs.

Quelle formation professionnelle avons-nous besoin au niveau du DEUG qui nous permette soit de continuer en licence, ou si l'on s'arrête d'avoir un métier ?

- Quel type de stage ?
- Quelle formation complémentaire ?

Pour ceux qui veulent être enseignants, quelle formation pédagogique ? - Et quel enseignement en DEUG ?

Enfin, quel contenu à cette formation professionnelle au vu des nécessités de notre région même si la large base polytechnique de celle-ci doit donner au diplôme toute sa valeur nationale.

- Autant de questions à débattre dans nos amphes dans le cadre du 68^e Congrès, sachant que ces débats n'avanceront et n'aboutiront que si nous "sortons" de la fac.

Parler entre nous de formation professionnelle est important mais pas suffisant.

Contactons des ingénieurs, cadres, techniciens, des syndicalistes pour débattre ensemble des qualifications nécessaires aujourd'hui, des développements de demain.

A ce sujet, l'UNEF et l'UGICT se sont rencontrées le 17 Février 1983.

- Aujourd'hui dans nos régions prenons des contacts (pour cela voir avec le Président d'AGE) et organisons les débats.

ARCHI :

Il y a 16 000 étudiants en architecture. La moitié se forme en région parisienne, et des régions entières ne sont toujours pas concernées par la formation d'architectes, d'urbanistes, de spécialistes de l'aménagement du territoire et de la construction des villes.

Les difficultés sont nombreuses : une aide sociale accordée au compte-goutte jusqu'en 1981, l'absence de locaux, la mauvaise répartition des unités pédagogiques d'architecture, un enseignement cloisonné, coupé des réalités du monde du travail et de la production.

Malgré cela, de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants en architecture désirent réussir leurs études, acquérir leur métier pour devenir utiles au pays.

I - LES ETUDES

a) la situation des étudiants.

En architecture, la sélection sociale est forte. Les enfants d'ouvriers, d'employés, de cadres moyens sont 1 sur 3 chez les premiers inscrits, 1 sur 4 parmi les diplômés.

En région parisienne, sur l'ensemble des UP d'architecture, seulement 6 % des étudiants sont originaires de la Seine-Saint-Denis, 12 % des Hauts-de-Seine, alors que deux UPA sont installées à Nanterre, ville universitaire !

Les étudiantes encore minoritaires, sont nombreuses à abandonner leurs études. Bien qu'elles soient plus nombreuses en première année qu'il y a six ans, 35,5% en 1981/1982 au lieu de 29 % en 1975/1976, elles ne représentent encore qu'un diplômé sur cinq.

Les débouchés professionnels ne sont pas connus des étudiants. Choisir son orientation professionnelle, préparer son avenir constituent une véritable épreuve de force.

b) Depuis 1981, il y a eu changements.

Le numéris clausus de fin de l'ère année et la note éliminatoire ont été supprimés. Les bourses d'étude relevées de 20 % en 81/82, alignées sur les taux universitaires : des dérogations à la limitation du premier cycle en 3 ans sont accordées depuis la rentrée 81.

Tous ces acquis pour lesquels nous nous battions étaient impossibles il y a plus de deux ans.

II - LES PERSPECTIVES

A - Ensemble, améliorons nos conditions d'étude, sans sélection sociale, avec une meilleure qualification et des droits nouveaux.

a) L'aide sociale.

Le 4 février 83, nous avons rencontré le Ministère, nous lui avons proposé un ensemble de mesures transitoires. Nous avons obtenu sur le budget 84, des primes de trousseau en première année, que les enfants de travailleurs immigrés en France bénéficient des bourses d'étude, et que les dossiers suivent du lycée aux UPA, comme cela se fait dans les U.E.R.

b) Première année.

Le taux d'échec et d'abandon est encore aujourd'hui en moyenne nationale d'un étudiant sur deux. Pour arrêter ce gâchis, nous proposons partout l'organisation du contrôle continu, de session de rattrapage, comme à UPI.

B - Ensemble, nous avons des idées pour enrichir notre formation au métier d'architecte.

a) Des stages de formation professionnelle.

Aujourd'hui il n'y a pas de formation professionnelle, les étudiants s'interrogent sur la valeur de leurs diplômes.

À tous les niveaux, nous proposons des stages dans tous les secteurs d'intervention, agences, bureaux d'étude, grandes entreprises, OPHIM, pour découvrir tout au long de nos études l'utilité de notre formation, de notre qualification en cours, pour l'enrichir.

Pour ne pas gêner l'emploi, il faut prévoir leur rémunération, leur contrôle pédagogique par des enseignants titulaires, des contrats entre les établissements d'accueil et les UPA, par l'intermédiaire des conventions collectives, c'est-à-dire avec l'accord des salariés de l'entreprise.

b) La pratique opérationnelle.

Nous proposons que dans chaque UP soient mises en place des UV de pratique opérationnelle, avec les municipalités, les OPHIM.

Orientées vers la recherche, ces activités seront le moyen d'enrichir le contenu de la formation, de multiplier les échanges avec les formations d'urbanistes, de techniciens de la construction et du cadre de vie sur des bases concrètes.

c) Les diplômes intermédiaires.

Pour enrichir notre formation, il faut multiplier les échanges avec les autres formations (IUT, urbanisme...) sous forme d'options, d'équivalences.

Dès la fin de la seconde année, pour mettre fin à de mauvaises pratiques, comme le travail temporaire, les charettes, le "travail au noir", nous proposons que les diplômes soient reconnus dans les conventions collectives.

d) Le D.P.L.G.

Aujourd'hui, le diplôme terminal DPLG n'a plus la valeur ni le statut, ni les moyens d'un véritable diplôme de 3^e cycle. Nous proposons de lui redonner sa valeur en lui attribuant le statut d'un diplôme terminal unique et national, du type d'un DESS, comme cela paraît être prévu dans la réforme.

e) La recherche.

Actuellement les étudiants ne participent pas aux activités de recherche.

Nous proposons que les activités de recherche soient communes aux différentes formations, de l'urbanisme, de l'architecture, de la construction.

Les travaux feront l'objet de contrats avec les collectivités locales, des organismes, les grandes entreprises nationalisées, qui veulent aujourd'hui redonner l'élan nécessaire à la construction de logements, d'équipements dans notre pays, et se doter de techniques et de moyens très performants.

La recherche sera aussi utile à la formation des futurs enseignants.

C - Architectes, urbanistes, nous sommes utiles au pays.

Les études doivent préparer à la diversité des pratiques du métier d'architecte. Depuis 10 ans, le salariat s'est développé. En 1970, 7 % des architectes exerçaient comme salariés d'une agence ou d'un bureau d'étude privés. En 1980 ils étaient 32 %. Le salariat se développe aussi à l'entreprise, dans le secteur public, où l'on compte aujourd'hui 400 architectes communaux, indispensables au développement de nombreuses collectivités locales.

La construction de logements neufs est de moins de 400 000 par an, alors qu'il existe encore en France 700 000 logements insalubres, et qu'il y a 13 millions de mal logés.

Aujourd'hui les conditions existent pour la relance avec les nationalisations. Aujourd'hui, grâce à la loi de décentralisation, les collectivités locales ont de nouveaux moyens pour gérer les APAU, c'est-à-dire de véritables équipes pluridisciplinaires, capables de réaliser de bout en bout la maîtrise d'oeuvre pour les grandes opérations de construction.

Ces APAU seront des lieux privilégiés pour établir des contrats de stages avec les UPA et pour la formation de 20 000 étudiants d'ici 1985.

D - Une vie démocratique et associative dans les UPA. Voilà ce qu'il nous faut.

Des droits nouveaux.

Nous devons pleinement participer à la gestion de nos affaires, pour cela, gagnons les droits nouveaux.

Des mesures transitoires prises en Novembre 82 apportent déjà une meilleure vie démocratique dans les UPA.

Ces mesures accordent des locaux et des subventions aux organisations syndicales et associations, elles autorisent la participation d'étudiants aux Commissions de la Recherche et de la Pédagogie.

Pour continuer dans ce sens, nous proposons un statut unique à tous les établissements. Une direction collégiale comprenant 1 enseignant, 1 étudiant 1 membre du personnel sera élue.

b) Ensemble, RASSEMBLONS LES ETUDIANTS DANS DE GRANDES ASSOCIATIONS DE L'UNEF

Une grande idée nous rassemble, apprendre, découvrir et réussir nos études.

Ce ne sont pas les obstacles qui manquent pour y parvenir.

Avec l'UNEF nous disposons d'une grande force de réflexion et de propositions. Nous avons aussi les moyens de construire une association efficace sur nos UPA, pour les animer, organiser des rencontres, des fêtes, des voyages d'étude, des sorties en entreprises, une coopérative.

-0-

ALORS, SANS PERDRE PLUS DE TEMPS, CONSTRUISONS PARTOUT NOTRE ASSOCIATION,

REJOIGNONS L'UNEF !

OUVERTURE DE CONCOURS POUR L'ACCES AUX Instituts Régionaux d'Administration

==

conditions : être âgé de 35 ans au plus au 1.1.83

être titulaire soit du DEUG, DUT, BIS, attestation 2è année IEP ou équivalent.

(justifier de la possession du diplôme au 31.12.83)

dates des épreuves :

29 Juin 1983

Ecrit : par académie possédant un IRA,

Oral : Paris. Dates ultérieures.

et écrit facultatif langue étrangère.

demandes : Notice d'inscription délivrée par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique du 8 au 30 Mars 1983
32 Rue de Babylone 75700 PARIS

Dépôt limite : 7.4.83

» DEVIENS CORRESPONDANT DU B.L.E.

BULLETIN DE LIAISON DES ELUS

- POUR NOUS FAIRE PART
 - DE TES EXPERIENCES
 - DES ACQUIS REMPORTEES
 - DES ACTIONS MENEES DANS TON UER
- MAIS AUSSI DES QUESTIONS QUI TE PREOCCUPENT

DEROULEMENT DES ETUDES DES BACHELIERS FRANCAIS DE L'ANNEE 1975 INSCRITS A L'UNIVERSITE EN 1975-1976 POUR LA PREPARATION D'UN DEUG.

FRANCE • DON
PUBLIC

1975-1976
1975-1980

	DROIT		SCIENCES ECONOMIQUES		A.E.S.		LETTRES ET ARTS		SCIENCES HUMAINES		SCIENCES	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Inscrits en 1ère année de Deug en 1975-76	17 641	100	7 204	100	2 280	100	14 942	100	7 983	100	15 139	100
Sont en 2ème année de Deug restent en 1ère année de Deug ou partent en autre Deug 2e année 1ère année	5 070	29	2 373	33	590	26	5 892	39	2 640	33	544	36
	5 100	29	1 299	18	246	11	2 580	17	1 151	15	2 688	18
	172	10	341	20	197	25	271	9	230	14	71	12
	1 020		726		287		532		585		522	
	94	32	66	29	11	38	106	35	145	38	171	36
	213		262		46		102		79		572	
	306		78		36		147		83		15	
	5 666		2 059		867		5 212		3 060		37	
	3 898	19	1 812	25	361	16	3 320	22	1 532	19	246	16
	3 442	19	1 014	14	177	8	2 561	17	947	12	1 146	8
481	3	141	2	38	2	705	6	294	4	334	2	
6	11	21	18	20	23	17	10	12	16	186	2	
202		234		34		103		74		274		
1 754		1 069		470		1 438		1 186		309		
8 458	48	2 913	41	1 180	51	0 798	6	3 938	49	5 934	39	
2 409	14	1 262	17	209	9	1 094	7	838	10	1 173	8	
2 225	13	861	12	133	6	2 351	16	838	10	1 046	7	
1 143	6	284	4	55	2	1 141	8	373	5	404	3	
12	10	38	16	17	20	28	13	17	15	17	2	
1 721		1 101		435		2 009		138		274		
10 131	57	3 658	51	1 431	63	8 319	56	4 779	60	8 295	55	
1 033	6	309	4	97 (+)	4 (4)	46	6	276	3	676	4	
1 611	9	514	7	81	4	918	6	553	7	1 153	8	
919	5	305	4	62	3	1 390	9	180	6	1 107	7	
226	1	45	1	10	1	142	3	180	2	158	1	
14	10	12	16	9	13	15	17	11	14	170	2	
1 760		1 103		291		2 534		107		573		
12 078		4 916		1 730		9 616		1 376		1 376		

(1) Y compris la 1ère année des matières de sciences et techniques (M.S.T) et la 1ère année d'études d'ingénieur.
 (2) Y compris la 2ème année des matières de sciences et techniques (M.S.T) et la 2ème année d'études d'ingénieur.
 (3) Y compris la 3ème année des études d'ingénieur.
 (4) Y compris la 4ème année des études d'ingénieur.
 (5) Y compris la 5ème année des études d'ingénieur.
 (6) Y compris la 6ème année des études d'ingénieur.
 (7) Y compris la 7ème année des études d'ingénieur.
 (8) Y compris la 8ème année des études d'ingénieur.
 (9) Y compris la 9ème année des études d'ingénieur.
 (10) Y compris la 10ème année des études d'ingénieur.
 (11) Y compris la 11ème année des études d'ingénieur.
 (12) Y compris la 12ème année des études d'ingénieur.
 (13) Y compris la 13ème année des études d'ingénieur.
 (14) Y compris la 14ème année des études d'ingénieur.
 (15) Y compris la 15ème année des études d'ingénieur.
 (16) Y compris la 16ème année des études d'ingénieur.
 (17) Y compris la 17ème année des études d'ingénieur.
 (18) Y compris la 18ème année des études d'ingénieur.
 (19) Y compris la 19ème année des études d'ingénieur.
 (20) Y compris la 20ème année des études d'ingénieur.
 (21) Y compris la 21ème année des études d'ingénieur.
 (22) Y compris la 22ème année des études d'ingénieur.
 (23) Y compris la 23ème année des études d'ingénieur.
 (24) Y compris la 24ème année des études d'ingénieur.
 (25) Y compris la 25ème année des études d'ingénieur.
 (26) Y compris la 26ème année des études d'ingénieur.
 (27) Y compris la 27ème année des études d'ingénieur.
 (28) Y compris la 28ème année des études d'ingénieur.
 (29) Y compris la 29ème année des études d'ingénieur.
 (30) Y compris la 30ème année des études d'ingénieur.
 (31) Y compris la 31ème année des études d'ingénieur.
 (32) Y compris la 32ème année des études d'ingénieur.
 (33) Y compris la 33ème année des études d'ingénieur.
 (34) Y compris la 34ème année des études d'ingénieur.
 (35) Y compris la 35ème année des études d'ingénieur.
 (36) Y compris la 36ème année des études d'ingénieur.
 (37) Y compris la 37ème année des études d'ingénieur.
 (38) Y compris la 38ème année des études d'ingénieur.
 (39) Y compris la 39ème année des études d'ingénieur.
 (40) Y compris la 40ème année des études d'ingénieur.
 (41) Y compris la 41ème année des études d'ingénieur.
 (42) Y compris la 42ème année des études d'ingénieur.
 (43) Y compris la 43ème année des études d'ingénieur.
 (44) Y compris la 44ème année des études d'ingénieur.
 (45) Y compris la 45ème année des études d'ingénieur.
 (46) Y compris la 46ème année des études d'ingénieur.
 (47) Y compris la 47ème année des études d'ingénieur.
 (48) Y compris la 48ème année des études d'ingénieur.
 (49) Y compris la 49ème année des études d'ingénieur.
 (50) Y compris la 50ème année des études d'ingénieur.
 (51) Y compris la 51ème année des études d'ingénieur.
 (52) Y compris la 52ème année des études d'ingénieur.
 (53) Y compris la 53ème année des études d'ingénieur.
 (54) Y compris la 54ème année des études d'ingénieur.
 (55) Y compris la 55ème année des études d'ingénieur.
 (56) Y compris la 56ème année des études d'ingénieur.
 (57) Y compris la 57ème année des études d'ingénieur.
 (58) Y compris la 58ème année des études d'ingénieur.
 (59) Y compris la 59ème année des études d'ingénieur.
 (60) Y compris la 60ème année des études d'ingénieur.
 (61) Y compris la 61ème année des études d'ingénieur.
 (62) Y compris la 62ème année des études d'ingénieur.
 (63) Y compris la 63ème année des études d'ingénieur.
 (64) Y compris la 64ème année des études d'ingénieur.
 (65) Y compris la 65ème année des études d'ingénieur.
 (66) Y compris la 66ème année des études d'ingénieur.
 (67) Y compris la 67ème année des études d'ingénieur.
 (68) Y compris la 68ème année des études d'ingénieur.
 (69) Y compris la 69ème année des études d'ingénieur.
 (70) Y compris la 70ème année des études d'ingénieur.
 (71) Y compris la 71ème année des études d'ingénieur.
 (72) Y compris la 72ème année des études d'ingénieur.
 (73) Y compris la 73ème année des études d'ingénieur.
 (74) Y compris la 74ème année des études d'ingénieur.
 (75) Y compris la 75ème année des études d'ingénieur.
 (76) Y compris la 76ème année des études d'ingénieur.
 (77) Y compris la 77ème année des études d'ingénieur.
 (78) Y compris la 78ème année des études d'ingénieur.
 (79) Y compris la 79ème année des études d'ingénieur.
 (80) Y compris la 80ème année des études d'ingénieur.
 (81) Y compris la 81ème année des études d'ingénieur.
 (82) Y compris la 82ème année des études d'ingénieur.
 (83) Y compris la 83ème année des études d'ingénieur.
 (84) Y compris la 84ème année des études d'ingénieur.
 (85) Y compris la 85ème année des études d'ingénieur.
 (86) Y compris la 86ème année des études d'ingénieur.
 (87) Y compris la 87ème année des études d'ingénieur.
 (88) Y compris la 88ème année des études d'ingénieur.
 (89) Y compris la 89ème année des études d'ingénieur.
 (90) Y compris la 90ème année des études d'ingénieur.
 (91) Y compris la 91ème année des études d'ingénieur.
 (92) Y compris la 92ème année des études d'ingénieur.
 (93) Y compris la 93ème année des études d'ingénieur.
 (94) Y compris la 94ème année des études d'ingénieur.
 (95) Y compris la 95ème année des études d'ingénieur.
 (96) Y compris la 96ème année des études d'ingénieur.
 (97) Y compris la 97ème année des études d'ingénieur.
 (98) Y compris la 98ème année des études d'ingénieur.
 (99) Y compris la 99ème année des études d'ingénieur.
 (100) Y compris la 100ème année des études d'ingénieur.

Le tableau ne porte que sur les mentions de DEUG les plus importantes en nombre d'étudiants.

*Contre la sélection sociale,

Les IUTiens avec l'UNIF viennent de gagner une 2^e manche ...

À la rentrée 81-82, un échelon supplémentaire pour les boursiers sur critères sociaux avait été instauré dans les filières technologiques (IUT, BIS, MSI...), soit une prime de 846 F. pour les boursiers du 6^e échelon.

Depuis le 1^{er} Janvier 1983, un échelon supplémentaire est de nouveau créé dans les mêmes conditions. (seule différence le 1^{er} terme de l'année 1982-83 ne sera pas compté dans le calcul).

Ainsi, un étudiant boursier du 6^e échelon bis, sur critères sociaux, inscrit en filière technologique percevra 3 528 F. par trimestre (ou 3 774 F. taux après Service National).

Faisons-le connaître là où l'information reste discrète. C'est un acquis non négligeable à mettre à la solde de notre combat pour faire reculer la sélection sociale à l'Université.

* Budget 1983 IUT : maintien et diminution.

L'année 1982 fut caractérisée par une très forte augmentation des crédits alloués par le Ministère aux IUT (fonctionnement +13,2%, renouvellement matériel + 21,4%, cours complémentaires +35,9%).

Pour 1983 la diminution de la masse des heures complémentaires touche également certains IUT (moyenne générale de -12%) les budgets de fonctionnement restent stables en franc courant, en franc constant ce n'est plus le cas (chaque IUT ne se trouve pas dans la même situation).

Quant aux crédits de renouvellement de matériel, là c'est une chute puisque le montant total pour cette année représente 1/3 de celui de 1982.

Sans minimiser cette grave diminution, il faut souligner d'une part qu'en général lorsqu'un établissement s'équipe une année, notamment en matériel lourd, il ne le fait pas l'année suivante ; d'autre part, que les plans gouvernementaux des filières électroniques, informatique.. seront financés (y compris pour la formation) par d'autres Ministères que l'Education.

là-encore chaque IUT ne vit pas la même situation, si tu n'es pas au courant prends vite rendez-vous avec le Directeur pour avoir le point exact. N'hésite pas avec le G.E. à engager l'action si les diminutions ne permettent pas à l'IUT de fonctionner et aux cours de se tenir.

En général, les rallonges budgétaires ne sont accordées qu'à ceux qui en font la demande haut et fort.

* En étude

Les services du Ministère étudient avec la DATAR la carte universitaire d'implantation de nouveaux départements et IUT pour 1984-86. Beaucoup de demandes ont été faites. Seront-elles dans leur majorité satisfaites ? là-encore notre (ré-)intervention est nécessaire.

Des demandes ont un dossier "maigre" agissons avec tous nos élus pour que l'Université soutienne la ville demandeuse, ou si elle-même est demandeuse pour qu'elle affine au maximum son projet avec surtout les débouchés possibles ou envisagés (entreprises, collectivités, organismes intéressés), les filières demandées et susceptibles d'être porteuses d'emplois dans la région.

* Paradoxe et scandale !

Alors qu'à la rentrée 1982, 3 nouveaux départements ont été ouverts (informatique La Rochelle, Techniques de commercialisation Lille II, génie électrique Annecy) et 6 groupes supplémentaires créés avec l'encadrement nécessaire en informatique, maintenance industrielle et gestion ; on constate une diminution globale de 500 étudiants inscrits en IUT en 1982-83/1981-82 soit l'équivalent des créations réalisés à la rentrée.

L'hypothèse qu'il y ait moins de demandes est à exclure vu le taux de sélection à l'entrée (1 pour 10 voire pour 15 en informatique par exemple).

deux hypothèses :

1^{re} hypothèse : Les jurys de sélection à l'entrée ont plus sélectionné qu'à l'ordinaire. Si c'est le cas, ils freinent le développement de la formation de techniciens supérieurs alors que de nouveaux moyens ont été débloqués : cela s'appelle du gâchis quand on connaît les besoins.

2^e hypothèse : Les jurys de fin d'année ont refusé d'accorder plus de redoublements qu'à l'ordinaire ou les ont accordés mais en les "déconseillant" ; dans ce cas, les jurys n'ont rien compris. Ce n'est pas en refusant plus et en refusant le redoublement qu'on améliore le contenu de la formation et la qualification des techniciens.

Intervenons dans les conseils, faisons signer des pétitions, pour exiger le droit au redoublement.

A ce propos, faisons connaître un petit scandale : selon un usage bien établi, un étudiant exclu d'un IUT ne peut se réinscrire dans un autre : chacun est persuadé que c'est légal.

En réalité, il s'agit d'un système instauré par les directeurs d'IUT qui se "repassent" la liste des étudiants "exclus" et ont ainsi mis au point une fière combine. Seuls 2 IUT s'en écartent.

Bravo Messieurs les Directeurs qui sont les garants d'un bon fonctionnement etc... etc...

* A propos de l'IUT de Montluçon et des autres...

Le poste de directeur de l'IUT est vacant et l'appel de candidatures a été publié. Jusqu'ici quoi de plus normal. Ce qui nous apparaît anti-démocratique et sclérosant par contre c'est que le Ministère rappelle que "le directeur doit être choisi dans l'une des catégories de personnel qui ont vocation à enseigner dans ces instituts... ce qui permet de nommer une personnalité extérieure issue du secteur professionnel".

Ce qui est dénonçable c'est qu'une fois de plus le champ de personnalité extérieure pouvant postuler se réduit au secteur professionnel. Quand on sait que dans nombre d'IUT le secteur professionnel se réduit aux patrons ou représentants patronaux, on mesure le mal fondé de cette restriction.

La bataille fut rude pour obtenir que dans la future loi d'orientation les directeurs soient élus et non plus nommés : les IUTiens avec l'UNEF ont gagné.

Pétitionnons, faisons voter dans les conseils des motions pour que soit supprimée la seule possibilité au secteur professionnel de se présenter à défaut d'enseignement permanent aux fonctions de directeur.

La démocratie, c'est la voie de l'efficacité.

* Les équivalences :

la circulaire Ourisson et nous.

Continuer après le DUT est souvent un problème : le B.L.E. a déjà parlé de la circulaire OURISSON qui invite (fermement) les directeurs d'IUT, Présidents d'Université et directeurs d'écoles, à augmenter sensiblement le nombre d'étudiants en IUT admis à continuer en fac et grandes écoles.

Cette circulaire invitait ces directeurs et Présidents à rendre compte de l'augmentation en question.

A l'heure actuelle, aucun chiffre ne nous est parvenu. Il nous faudrait donc :

- nous renseigner auprès des directeurs et Présidents et leur demander l'évolution n'hésitons pas à nous référer à la circulaire,
- faire débattre en conseil (IUT, UER et Université) de nouvelles équivalences, permettant l'accès plus facile des DUTiens au 2^e cycle (notammenten MST).

Il faut également avertir des DUTiens de ces possibilités.

En ce qui concerne les Grandes Ecoles, l'UGE estime que des résultats positifs pourraient être obtenus facilement dans les écoles suivantes :

- INSA (Lyon, Rennes, Toulouse) en 3^e année,
- INI (Belfort, Brest, St Etienne, Tarbes, Metz), en 2^e année,
- IUTCOM de Brest,
- La totalité des ENSI.

L'UGE peut facilement aider sur les INSA (Lyon, Toulouse), les INI (St Etienne, Metz, Belfort), l'ENSI Toulouse en chimie, ENSEE IHT, IGC, Agro).

Pour cela envoyer les doubles des dossiers au Bureau National de l'UGE, même adresse que l'UNEF.

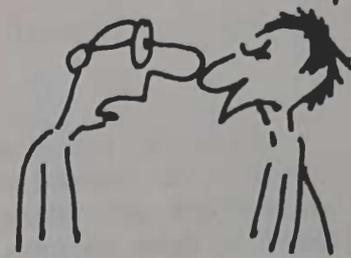
* Enquête C.N.E.S.E.R.

A la demande de nos élus au CNESER, une enquête a été réalisée sur l'admission parallèle en 1^{ère} année, dans les Grandes Ecoles de commerce pour les titulaires de DUT, BTS, DEUG, licence, diplôme d'IEP.

Voici le résultat (statistiques pour 1982).

LES IUT OFFRENT
À CEUX QUI ONT LE
DEUG LA POSSIBILITÉ
DE PASSER LE DUT.

JE COMPRENDS



Décidemment, il y a encore beaucoup à faire. En général il y a peu d'élus parmi les postulants.

Seules les ESCAE semblent (avec environ 10 % des admis) faire un effort.

A noter, la première admission parallèle à l'EDHEC (région nord) se déroulera en 1983

Par ailleurs, l'École Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers prévoit une admission en 2^e année pour les titulaires d'un DEUG, DUT, BTS. En 1982, trois candidats ont été admis : 2 BTS - 1 DUT !



Ecoles	Admission parallèle en 1 ^{ère} année (1982)						Admission Concours	Total Admission 1982
	DEUG	DUT	BTS	Licence	IEP	Total		
ESOP (PARIS)	10	1	-	-	-	11	231	242
ESCL (LYON)	1	6	1	3	-	11	160	171
ESCAE (FRANCE)*	33	71	29	6	2	141	1485	1626
ESLSCA (PARIS)	4	7	4	-	-	15	240	255
ICN * (NANCY)	3	-	-	-	-	3	76	79
Total	51	85	34	9	2	181	2192	2373

* L'ensemble des ESCAE est comptabilité
* ICN (Nancy) seule école publique dans l'étude réalisée.

DIFFERENT

deux hypothèses :

1^{ère} hypothèse : Les jurys de sélection à l'entrée ont plus sélectionné qu'à l'ordinaire. Si c'est le cas, ils freinent le développement de la formation de techniciens supérieurs alors que de nouveaux moyens ont été débloqués : cela s'appelle du gâchis quand on connaît les besoins.

2^{ème} hypothèse : Les jurys de fin d'année ont refusé d'accorder plus de redoublements qu'à l'ordinaire ou les ont accordés mais en les "déconseillant" ; dans ce cas, les jurys n'ont rien compris. Ce n'est pas en refusant plus et en refusant le redoublement qu'on améliore le contenu de la formation et la qualification des techniciens.

Intervenons dans les conseils, faisons signer des pétitions, pour exiger le droit au redoublement.

A ce propos, faisons connaître un petit scandale : selon un usage bien établi, un étudiant exclu d'un IUT ne peut se réinscrire dans un autre : chacun est persuadé que c'est légal.

En réalité, il s'agit d'un système instauré par les directeurs d'IUT qui se "repassent" la liste des étudiants "exclus" et ont ainsi mis au point une fière combine. Seuls 2 IUT s'en écartent .

Bravo Messieurs les Directeurs-qui-sont-les-garants-d'un-bon-fonctionnement-etc...-etc...-

***A propos de l'IUT de Montluçon et des autres...**

Le poste de directeur de l'IUT est vacant et l'appel de candidatures a été publié. Jusqu'ici quoi de plus normal. Ce qui nous apparaît anti-démocratique et sclérosant par contre c'est que le Ministère rappelle que "le directeur doit être choisi dans l'une des catégories de personnel qui ont vocation à enseigner dans ces instituts... ce qui permet de nommer une personnalité extérieure issue du secteur professionnel".

Ce qui est dénonçable c'est qu'une fois de plus le champ de personnalité extérieure pouvant postuler se réduit au secteur professionnel. Quand on sait que dans nombre d'IUT le secteur professionnel se réduit aux patrons ou représentants patronaux, on mesure le mal fondé de cette restriction.

La bataille fut rude pour obtenir que dans la future loi d'orientation les directeurs soient élus et non plus nommés : les IUTIens avec l'UNEF ont gagné.

Pétitionnons, faisons voter dans les conseils des motions pour que soit supprimée la seule possibilité au secteur professionnel de se présenter à défaut d'enseignement permanent aux fonctions de directeur.

La démocratie, c'est la voie de l'efficacité.

***Les équivalences : la circulaire Ourisson et nous.**

Continuer après le DUT est souvent un problème : le B.L.E. a déjà parlé de la circulaire OURISSON qui invite (fermement) les directeurs d'IUT, Présidents d'Université et directeurs d'écoles, à augmenter sensiblement le nombre d'étudiants en IUT admis à continuer en fac et grandes écoles.

Cette circulaire invitait ces directeurs et Présidents à rendre compte de l'augmentation en question.

A l'heure actuelle, aucun chiffre ne nous est parvenu. Il nous faudrait donc :

- nous renseigner auprès des directeurs et Présidents et leur demander l'évolution n'hésitons pas à nous référer à la circulaire,
- faire débattre en conseil (IUT, UER et Université) de nouvelles équivalences, permettant l'accès plus facile des DUTIens au 2^{ème} cycle (notammenten MST).

Il faut également avertir des DUTIens de ces possibilités.

En ce qui concerne les Grandes Ecoles, l'UGE estime que des résultats positifs pourraient être obtenus facilement dans les écoles suivantes :

- INSA (Lyon, Rennes, Toulouse) en 5^e année,
- INI (Belfort, Brest, St Etienne, Tarbes, Metz), en 2^e année,
- IUTCOM de Brest,
- La totalité des ENSI.

L'UGE peut facilement aider sur les INSA (Lyon, Toulouse), les INI (St Etienne, Metz, Belfort), l'ENSI Toulouse en chimie, ENSEE IHT, IGC, Agro).

Pour cela envoyer les doubles des dossiers au Bureau National de l'UGE, même adresse que l'UNEF.

* Enquête C.N.E.S.E.R.

A la demande de nos élus au CNESER, une enquête a été réalisée sur l'admission parallèle en 1^{ère} année, dans les Grandes Ecoles de commerce pour les titulaires de DUT, BTS, DEUG, licence, diplôme d'IEP.

Voici le résultat (statistiques pour 1982).



Décidemment, il y a encore beaucoup à faire. En général il y a peu d'élus parmi les postulants.

Seules les ESCAE semblent (avec environ 10 % des admis) faire un effort.

A noter, la première admission parallèle à l'EDHEC (région nord) se déroulera en 1983

Par ailleurs, l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers prévoit une admission en 2^e année pour les titulaires d'un DEUG, DUT, BTS. En 1982, trois candidats ont été admis : 2 BTS - 1 DUT !

Ecoles.	Admission parallèle en 1 ^{ère} année (1982)						Admission Concours	Total Admission 1982
	DEUG	DUT	BTS	Licence	IEP	Total		
ESCP (PARIS)	10	1	-	-	-	11	231	242
ESCL (LYON)	1	6	1	3	-	11	160	171
ESCAE (FRANCE)*	33	71	29	6	2	141	1485	1626
ESLSCA (PARIS)	4	7	4	-	-	15	240	255
ICN * (NANCY)	3	-	-	-	-	3	76	79
Total	51	85	34	9	2	181	2192	2373

* L'ensemble des ESCAE est comptabilité

* ICN (Nancy) seule école publique dans l'étude réalisée.